Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 03 septembre 2026

Date de convocation : 28 août 2026
Membres en exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 05
Excusé : 03

1	FORET Frédéric	Présent	
2	PRUNIER Thierry	Présent	
3	JACQUET Amélie	Présente	
4	MUTEL Jean-Robert	Présent	
5	ROZALSKI Brigitte	Présente	
6	HEUDRON Hervé	Présent	
7	DARTY Alisson	Présente	
8	NESA Séraphin	Présent	
9	LE RENARD Christel	Présente	
10	DUVAL Georges	Présent	
11	GASTAUD Alain	Excusé	Pouvoir à PRUNIER Thierry
12	GASTAUD Marie-José	Excusée	Pouvoir à DARTY Alisson
13	FLEURY Marie-Thérèse	Présente	
14	DAUCHELLE Séverine	Présente	
15	NOEL Pascal	Présent	
16	CABUK Myriam	Présente	
17	FELI Cyrille	Excusé	Pouvoir à MUTEL Jean-Robert
18	BRIGHENTI Stéphanie	Excusée	Pouvoir à NESA Séraphin
19	LOPEZ Magali	Présente	
20	PEAQUIN Céline	Présente	
21	DA COSTA CATARINO Patricia	Présente	
22	TROCHUT Anthony	Présent	
23	CHEVENAT Tristan	Excusé	
24	LEMOINE Jean-Jacques	Excusé	
25	ORGER Annie	Excusée	Pouvoir à PIGEON Emmanuel
26	PIGEON Emmanuel	Présent	
27	DECAEN Christophe	Excusé	
28	MATTIODA Pascale	Présente	
29	BEN AZIZA Sami	Présent	

L'an deux mille vingt-six, le 03 septembre à 19h40, les membres du conseil municipal de la commune de Bornel se sont réunis en séance publique à la Mairie annexe d'Anserville, sur convocation régulière.

Le Conseil municipal observe une minute de silence en hommage à **Monsieur Patrick Zamarchi**, conseiller municipal, en mémoire de son engagement et à son attachement à la commune de Bornel.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Foret, Maire de Bornel, qui constate que le quorum est atteint et déclare la séance valablement constituée. Monsieur Anthony TROCHUT est désigné comme secrétaire de séance.

---

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 juin 2026

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 a été transmis aux conseillers municipaux et qu'il retrace fidèlement les débats et décisions,

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal :**

APPROUVE **à l'unanimité** le procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2026

---

2. État des décisions prises

Le conseil municipal est informé des décisions prises entre le 23 juin et le 28 aout.

Le Conseil municipal a pris acte des dossiers suivants :

2026/18 Partenariat foire à tout - Association Chasse Communale de Bornel
2026/19 Remboursement Pharmacie Warluis - Prise en charge soins agents
2026/20 Convention annuelle de la mise à disposition des salles communales
2026/21 Contrat de location matériels téléphonie - Société Grenke
2026/22 Contrat abonnement téléphonie et fibre - Société ISP

La décision relative au contrat de location du matériel de téléphonie et aux abonnements associés permettra de réaliser une économie d'environ 50 %. Monsieur Anthony Trochut est chargé du suivi de ce dossier.

---

3. Mise en place du règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle l'obligation, prévue à l'article L. 2121-8 du CGCT, d'adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du Conseil municipal.

Il présente le projet de règlement intérieur annexé à la délibération, qui définit les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil municipal. Ce document précise notamment les modalités de déroulement des séances, l'information des élus et les droits de l'opposition.

Après présentation du projet et invitation des conseillers à formuler leurs observations, le Conseil municipal procède au vote.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal :**

APPROUVE **à l'unanimité** le règlement intérieur pour la période 2026-2032

Monsieur le Maire précise que le règlement intérieur du Conseil municipal a été élaboré dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur. En réponse à la question de Monsieur Emmanuel Pigeon concernant les demandes adressées à Monsieur le Maire dans le cadre des questions diverses, il est précisé que celles-ci doivent être transmises dans un délai de trois jours avant la tenue du Conseil municipal.

---

4. Restriction de la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur certaines voies communales, sauf desserte locale

Monsieur le Maire retire cette délibération de l'ordre du jour au motif que cette dernière est incomplète et demande une approche plus approfondie.

---

5. Convention d'adhésion au service d'Urbanisme Mutualisé avec la Communauté de communes des Sablons

Madame Céline Péaquin présente le projet de renouvellement de la convention avec la Communauté de communes des Sablons relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il rappelle que ce service mutualisé permet de bénéficier d'une expertise technique et réglementaire et d'assurer la continuité du service aux administrés. La convention précise les missions du service instructeur, les modalités de transmission et d'instruction des dossiers ainsi que les conditions financières applicables.

Le Maire demeure l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme relevant de sa compétence.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal :**

APPROUVE **à l'unanimité** le renouvellement de l'adhésion et les termes de la convention, et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Il est souligné l'importance de préserver les compétences propres de chaque commune et de veiller à ne pas déléguer systématiquement l'ensemble de ses missions à l'intercommunalité, afin de maintenir l'autonomie communale et la maîtrise des décisions locales.

---

6. Tarification du marché de Noel

La commune organise un marché de Noël accueillant exposants, commerçants, artisans et producteurs.

Il convient de fixer le tarif applicable à la mise à disposition des emplacements. Il est proposé de fixer ce tarif à 7,50 € par mètre linéaire et par jour, en complément du catalogue des tarifs communaux adopté par délibération n° 2026/044 du 29 juin 2026.

Le montant dû par chaque exposant sera calculé en fonction du linéaire attribué et du nombre de jours d'occupation.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal :**

APPROUVE **à l'unanimité** l'ajout de ce tarif au catalogue des tarifs communaux et fixe le montant à 7,50 € par mètre linéaire et par jour.

Il est précisé que le marché de Noël se tiendra sur une journée, le 12 décembre 2026, sur la place aux abords de la mairie. Un sapin de Noël sera installé et une journée dédiée aux enfants sera organisée à cette occasion. Des boissons chaudes seront également proposées aux visiteurs.

---

7. Délégués de la commune auprès de l'Adico

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente à l'ADICO, association accompagnant les collectivités dans leurs évolutions numériques.

Conformément aux statuts de l'association, chaque collectivité doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter lors des assemblées générales et des votes.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal :**

APPROUVE **à l'unanimité** :
De désigner Monsieur Cyrille FÉLI en qualité de délégué titulaire ;
De désigner Madame Alisson DARTY en qualité de déléguée suppléante ;
D'annuler la délibération n° 2026/049 du 29 juin 2026 relative aux précédentes désignations ;
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire et à transmettre ces désignations à l'ADICO.

---

8. Questions diverses :

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur Thierry Prunier, Monsieur Hervé Heudron et Madame Amélie Jacquet pour leur implication dans la création et le suivi de l'ouverture de la troisième classe à Anserville, ainsi que dans le déménagement du centre de loisirs vers l'espace Cresseuveur. Il précise que les budgets nécessaires à ces projets ont été travaillés pour rester au plus juste.

Madame Fleury interroge Monsieur le Maire sur l'avenir de la médiathèque, à la suite de rumeurs évoquant une éventuelle fermeture, et sollicite sa position concernant le renouvellement du logiciel métier de gestion des livres « Colibri », utilisé pour les quelque 700 adhérents. Mesdames Cabuk et Le Renard interviennent afin de préciser l'utilité de ce logiciel dans le fonctionnement de la médiathèque.

Monsieur le Maire indique que la fermeture de la médiathèque n'est pas à l'ordre du jour et précise que le projet consiste en un déménagement en vue de créer une bibliothèque municipale. Compte tenu du coût jugé trop élevé du logiciel Colibri, son remplacement par une solution interne est envisagé. Il souligne également le coût de fonctionnement important de la médiathèque, notamment en raison du montant du loyer. Afin d'étayer ses propos, il se déclare disposé à communiquer les documents relatifs aux coûts de fonctionnement des années 2023, 2024 et 2025.

Monsieur le maire donne la parole au public. Un habitant souligne les dépôts sauvages sur Anserville et leur volume conséquent notamment en abords de foret. Il suggère au Conseil municipal de créer des journées habitants-mairie. Il dit avoir signaler le problème depuis + de neuf mois. Monsieur le Maire rappelle le cadre légal de toute intervention de ce genre et des responsabilités de chacun. Il précise que de nombreux dépôts sont sur des parcelles privées. Les moyens d'actions sont alors limités et toute ingérence mettrait dans l'illégalité la collectivité. Cependant des signalements et des plaintes ont déjà été faits et la mairie restera vigilante et active sur ce sujet. Monsieur Hervé Heudron propose de se mettre en rapport avec l'intervenant.

Fin du Conseil municipal à 21h00

Le Maire
Monsieur Frédéric Foret



Le Secrétaire de séance
Monsieur Anthony Trochut

